

roné un après-midi agréable en même temps qu'il participait à une bonne œuvre.

**La fête militaire de dimanche sur la piste du Breucq.** — La piste du Breucq est resplendissante de verdure et de fraîcheur; des parterres de fleurs magnifiques et soigneusement entretenus complètent le merveilleux décor de ce tableau splendide. Sa situation exceptionnelle au beau milieu d'un bois contribue pour beaucoup au succès de réunions qui sont organisées. La piste du Breucq est toujours le rendez-vous de la haute société des environs et le concours hippique de demain sera un nouveau succès pour le vaillant Club Hippique de Roubaix.

L'excellente harmonie municipale de Croix se fera entendre pendant toute la durée du concours.

**Au Cercle Philanthropique Roubaissien.** — On nous prie d'avertir les membres du Philanthropique Roubaissien que la réunion générale du mois, qui devait avoir lieu le dimanche prochain, sera, pour cause très sérieuse, avancée de huit jours. Elle aura donc lieu dimanche prochain, 25 juin, à trois heures et demie, heure militaire, au local du Cercle, place Notre-Dame.

L'ordre du jour sera le suivant: 1° Paiement des cotisations et amendes; 2° Renouvellement partiel du Comité (année 1899); 3° Communications concernant la soirée, importantes dispositions à prendre.

Une amende de 50 cent. sera rigoureusement appliquée à tout absent. Aucun retard ne sera reconnu valable.

Les personnes qui désirent assister à la soirée du 9 juillet, sont également priées d'assister à cette réunion.

**Nomination dans le personnel de l'octroi.** — Par arrêté préfectoral, sont nommés préposés d'octroi: M. Arthur Ghiot, en remplacement du préposé Lamblin, démissionnaire; et M. Louis Buisson, en remplacement du préposé Orlet, démissionnaire.

**Tiers-Ordre de St-François.** — Fraternité des hommes. — Dimanche 25 juin, aura lieu la réunion mensuelle. La Fraternité prenant de l'extension il y aura deux réunions le même jour. La première à 6 heures 1/2 matin, la deuxième à 4 heures 1/2. Le dimanche 25 juin, aura lieu un congrès de 4900 pour l'unification du numérotage des fils. — M. Dipper, directeur de la Condition publique de Roubaix, est nommé membre du Comité d'organisation du Congrès pour l'unification du numérotage des fils, qui se réunira à l'Exposition de 1900.

**Courrier-Juré.** — M. Armand Marnet vient de présenter son rapport, en qualité de courrier-juré, devant le Tribunal de commerce de Roubaix.

**Nomination ecclésiastique.** — M. l'abbé Cloart, vicaire à Erquinghem, est transféré à Roubaix, Saint-Jean-Baptiste.

**La fête de l'Adoration dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste.** — La fête de l'Adoration sera célébrée dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste dimanche prochain, 25 juin.

Elle a été précédée d'un triduum prêché par M. l'abbé Rogat, missionnaire diocésain. Ses instructions qui ont eu pour objet les vérités les plus importantes, furent très certainement les plus grand bien à nos nombreux paroissiens qui ont eu l'avantage de les entendre.

Dimanche, la grand-messe sera chantée solennellement à 10 heures. La société chorale exécutera avec accompagnement d'orchestre et d'orgue sous la direction de M. A. Duhamel. La messe solennelle de M. Paul Robichon, curé de la paroisse. Les soli seront exécutés par MM. Merchez, Scalbert et Dulac.

La procession en l'honneur du Saint-Sacrement aura lieu aux vêpres, à trois heures.

**Le Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels.** — L'arrêté ministériel du 19 juin qui reporte au dimanche 16 juillet, pour trois colonies, l'Exposition de la France, a été communiqué aux Sociétés de secours mutuels ne s'applique pas au quatrième collège, qui comprend le département du Nord.

En conséquence, l'élection reste fixée: pour les Sociétés de secours mutuels, au dimanche 9 juillet.

**Les accidents du travail.** — Une soigneuse de la filature de MM. Motte-Fossils fils, boulevard de Mulhouse, voulait passer une meche de laine dans les cylindres de son métier lorsqu'elle se blessa au médium droit.

L'ouvrière Marie De Jaeger âgée de trente-trois ans, a été secourue par un docteur qui lui a prescrit un repos de huit jours. Peu de temps après, elle a pu regagner son domicile, route de Lens, maison Ronssel.

Jules Dessauvages, journalier, âgé de trente-neuf ans, qui demeurait rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, a reçu sur les jambes une balle de laine tombée d'une bretteuse. Il a reçu des contusions.

Le blessé était sous le patronage de M. Alfred Motte et Cie, rue d'Avellanchem; il a reçu les soins d'un docteur qui lui a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un peigneur de l'établissement de MM. Lion Allard et Cie, Grande-Rue, a été blessé à la main droite par les cylindres de son métier.

Arthur Steschamp, âgé de 25 ans, a pu regagner son domicile, rue de Mouvaux, après avoir reçu sur place les premiers soins.

**Une charcuterie dévalisée.** — D'audacieux et habiles cambrioleurs ont mis à sac dans la nuit de jeudi à vendredi une charcuterie de la rue de Tourcoing, 100, tenue par M. Ghays.

Après avoir fracturé la porte du magasin, les malfaiteurs commencent leur razzia; ils ne sortent qu'après avoir enlevé des jambons et des saucissons, le tout d'une valeur de cent francs environ.

Le charcutier n'a pu que porter plainte à M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

**Un affaire d'escroquerie.** — Un jeune homme âgé de 35 ans, D. LAURENT, rue de Lannoy, a été arrêté, vendredi matin, sous l'inculpation d'escroquerie d'une somme de 136 francs au préjudice d'un maître-maçon.

**Courez toujours ou court le public il ne se trompe pas!**

Allez donc au **beurre d'Ostende**, rue du Bois, 15.

**Le kilo 75.20**

Beurre salé, en pots, conservation parfaite, 2.75 le kil.

**Le vol de tissu de la rue Saint-Georges.** — Une descente du Parquet. — Comme nous l'avons annoncé, dans notre numéro de vendredi matin, le Parquet est descendu à Roubaix, à deux heures et demie de l'après-midi. Il était représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duré.

Le parquet venait constater son enquête sur le vol de tissus commis dans la nuit du 16 au 17 avril, dans les magasins de M. Jules Poissonnier, fabricant, rue Saint-Georges.

L'inculpé, Fernand Lherbier, avait été amené de Lille par deux gentlemen, qui l'ont remis à la gare entre les mains de deux agents de sûreté.

Conduit chez M. Poissonnier, Fernand Lherbier, a été interrogé par le juge d'instruction, qu'assistait M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement.

L'inculpé était aidé de son avocat, M. Valanducq; il a continué à nier énergiquement les faits qui lui reproche. Et cependant, il a été reçu par l'employé du chemin de fer qui avait reçu de ses mains une valise laissée en consignation à la gare de Roubaix et contenant les tissus de M. Poissonnier.

Vers cinq heures, l'instruction prenait fin et magistrat et prisonnier reprénaient le train pour Lille.

Un vol de rondelles en caoutchouc. — Un rapport a été déposé dans la journée de vendredi, à la charge de Jules Pilet, aide-fondeur, âgé de 26 ans, demeurant rue de Mouvaux.

Cet individu est inculpé de vol de rondelles en caoutchouc d'une valeur de six francs, au préjudice de M. Dandelin, fondeur, rue de Mouvaux.

**Une tentative de vol, rue Turgo.** — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure, Mme Auguste De Bouvries, demeurant rue Turgo, 3, fut réveillée en sursaut par le bruit de bouteilles et de pots à fleur tombant à terre. Pensant à bon droit avoir affaire à des voleurs, elle ouvrit la fenêtre de sa chambre à coucher et aperçut deux hommes qui enjambaient le mur de la cour.

A ses appels, des voisins accoururent, et à leur vue, les malfaiteurs, qui se trouvaient blottis dans un coin espérant faire leur coup un peu plus tard, s'enfuirent à toutes jambes par une courée voisine.

Les malfaiteurs avaient espéré faire aboutir leur projet, car ils avaient vu que Mme De Bouvries dont le mari est typographe et travaille la nuit, était seule à la maison avec ses enfants. Ils en ont été pour leurs peines.

**Chapelle des Carmélites.** — Dimanche 25 juin, à cinq heures, réunion des Associés de l'Archiconfrérie réparatrice des blessés et de la validation du saint jour du dimanche, saint solennel, seront et attendue Indulgence plénière pour les Associés aux conditions ordinaires.

**Les Messes du dimanche 25 juin, à Roubaix.** — Saint-Martin: 5 heures 1/4, 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures, 10 heures (grand-messe) et midi. Notre-Dame: 5 heures, 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures 1/2 (grand-messe) et 11 heures. Saint-Sépulchre: 5 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures (grand-messe) et midi. — Saint-Rédempteur: 5 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures (grand-messe), 10 heures (grand-messe). — Saint-Joseph: 5 heures, 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures (grand-messe) et midi. — Saint-Jacques: 5 heures, 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures (grand-messe) et midi. — Saint-Etienne: 5 heures, 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures (grand-messe) et midi.

**6 heures, 7 heures (pour les mères chrétiennes), 8 h., 9 h., 10 heures (grand-messe) et midi.** — Saint-Jean-Baptiste: 6 heures, 8 h., 10 heures (grand-messe). — Saint-Joseph: 5 heures, 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand-messe) et midi. — Saint-Etienne: 5 heures, 6 h., 7 heures, 8 h., 9 h., 10 heures (grand-messe) et midi.

**Une cure merveilleuse.** — Le fils de M. Hennobique à Templemars, Wallignies, Nord, presque aveugle depuis 3 ans, soigné de tous côtés sans résultat, vient guérir grâce aux remèdes végétaux du savant oculiste américain, rue Jacquemars-Giélée, 73, à Lille. 477692

**Voyage à la mer.** — La grande fabrique Soyex Père met en vente un choix considérable de malles, valises à robes et à chapoux, trousseaux, sacs garnis, etc. Seule maison de vente à Lille. Prix réduits à domicile. 59275-44693

**Croix.** — Vol de linges et de vêtements. — Dans la nuit du 22 au 23 juin, un marinier a escaladé la paroi qui sépare la propriété de M. Théron, carrière Mouton et s'est introduit dans les jardins de MM. Etouard Destalleux, employé et Emile Debay, ouvrier, son beau-frère et voisin.

Le voleur a fait main basse sur tout le linge qui y était exposé et consistant en paires de bas, jupons, cravates et chemises.

La police prévenue de ce vol, a commencé une enquête; l'auteur est sur le point d'être arrêté.

**Autour de la fête de la Vierge.** — M. Morfior, une maison rue du Progrès prolongée; J. Delobet, un mur de clôture rue Kléber; A. Beletier, une maison, rue Charles-Quint; Mlle Catro, une maison, rue Léon-Gambetta; J. Lecomte, une construction, grande-Rue; Hanblomme, trois maisons, boulevard de la Chapelle; J. Duponcheux, une maison, boulevard de la Chapelle; J. Declercq, une maison, rue de Triplon; P. Devaux, six maisons, rue d'Oran; François Fenel, deux maisons, rue Veltre.

**Club des Français.** — Les membres du club des Français sont priés de ne pas manquer à la réunion extraordinaire qui aura lieu demain matin dimanche, à 10 heures 1/2 précises, au local: une question très urgente et de la plus haute importance doit y être discutée et exige la présence de tous les sociétaires. La commission compte absolument sur l'exactitude des sociétaires.

**Musique municipale.** — Les membres de la musique municipale sont priés de se trouver au local dimanche prochain 25 juin courant, à 8 heures 1/2 précises, au local où se réunira le conseil de la musique municipale qui aura lieu à la place du Breucq, à 2 heures.

La présence de tous les musiciens est absolument indispensable, afin de discuter le projet de fête hippique municipale qui aura lieu à la place du Breucq, à 2 heures.

La répétition habituelle du dimanche n'aura pas lieu.

**LIBRE**

**Suicide d'une jeune fille à Les-les-Lille.** — Vendredi, vers six heures de l'après-midi, une jeune fille de seize à dix-huit ans, venant de la direction de Lille, Jonglé, se précipita dans le canal de l'usine Kuhlman, à Loos.

Tout à coup, elle se précipita dans le canal et fut entraînée, mais malgré ses soins elle fut tuée. On ne put la rappeler à la vie. Son identité n'a pu être établie.

**TRIBUNAUX**

**Tribunal correctionnel de Lille.** — Audience du vendredi 22 juin. — Présidence de M. MARTIN, vice-président.

UN ACCIDENT DANS UNE MAISON EN CONSTRUCTION A TOURCOING. — M. Louis Carissimo, entrepreneur de charpente, à Tourcoing, est inculpé de blessures par imprudence et de contravention à l'arrêté municipal du 2 novembre 1884.

Le 6 décembre 1898, les ouvriers de M. Carissimo travaillaient à une maison en construction, rue des Poultrains, la maçonnerie était terminée, on installait un échafaudage pour la plâtrerie, lorsque celle-ci accrocha une brique qui tomba. La brique atteignit à la tête une fillette de 14 ans, Jeanne Castellan, qui passait là avec sa petite sœur.

La pauvre enfant fut très grièvement blessée, le crâne fut enfoncé; elle perdit connaissance, et à l'heure actuelle il existe encore au milieu de la tête un trou par lequel on peut voir battre le cerveau. On congédia d'ailleurs la force du coup quand on songe que la brique tombait du haut de la maison.

Le Parquet estime qu'il y a contravention aux articles 23 et 24 de l'arrêté municipal de 1884, aux termes desquels: «Ceux qui travaillent aux constructions, démolitions et réparations sont tenus de prendre les précautions propres à prévenir les accidents dus à la chute des matériaux» et «d'avoir placé des signaux à la hauteur de trois mètres au-dessus du sol de la rue pour avertir les passants de se garantir». Il n'y avait ni signal ni barricade, et c'est pourquoi la fillette a pu être atteinte par la brique.

M. Delcœur, q. s. défend M. Carissimo, estime que son client a peut-être encouru une responsabilité civile, mais qu'il ne peut être poursuivi en responsabilité pénale. Il n'est ni responsable ni coupable de l'accident, car il n'avait en rien participé à la maçonnerie et ne devait point, par conséquent, s'occuper des mesures de précaution. M. Carissimo qui n'est pas un maître ouvrier, mais un entrepreneur, a été victime d'un accident qui n'est pas de sa faute.

Après quelques minutes de délibération, le Tribunal rend son jugement. Il décide que M. Carissimo ne peut être poursuivi pour infraction à l'arrêté municipal susvisé, car cet arrêté n'est pas applicable à ceux qui travaillent aux constructions, démolitions ou réparations. Il est donc relaxé du chef de contravention. Mais le Tribunal ajoute que si aucune infraction aux règlements n'est à relever contre M. Carissimo, il n'en est pas moins coupable de blessures par imprudence pour ne s'être pas assuré personnellement que les précautions avaient été prises pour protéger les passants. En conséquence il le condamne à 50 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

LES PETITES CAUSES PRODUISSENT SOUVENT DE GRANDS EFFETS. — Rien n'est plus vrai que ce proverbe: l'histoire suivante peut le prouver.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés de 39, 17 et 14 ans, et Eugène Dupont, 16 ans, journalier à Croix. Il y avait dans la salle d'autres consommateurs.

Tout à coup, vers minuit, six jeunes gens se trouvaient à la même table dans le cabaret Tayan, rue de la Croix; c'étaient Henriemé et Marceau Demarq, de Roubaix âgés de 19 et 16 ans, Eugène et Alphonse Verbaudelle, de Roubaix, âgés